

Sainte-Martine, le 18 décembre 2018

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 18 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents : Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Normand Sauvé
 Madame Dominic Garceau
 Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jean-Denis Barbeau
 Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est une assemblée extraordinaire du conseil, convoquée dans le but de traiter des sujets suivants :

- Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2019 de la Municipalité de Sainte-Martine
- Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2019, 2020 et 2021

Ouverture de la séance

La régularité de la séance ayant été constatée,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

Adoptée

2018-12-214 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Adoptée

Sainte-Martine, le 18 décembre 2018

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2019 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021

La mairesse invite la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à faire une présentation, à l'aide d'un document PowerPoint.

2018-12-215 : Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2019 de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu que selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget de fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Martine pour l'année 2019, au montant de 6 499 878 \$ pour le volet des dépenses et au même montant pour le volet des revenus.

Adoptée

2018-12-216 : Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine pour les années 2019, 2020 et 2021

Attendu que selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Attendu que le programme triennal des immobilisations est financé par différentes sources tels le fonds de roulement, le budget de fonctionnement, des emprunts, les surplus libres, et certains programmes de subvention;

Attendu qu'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Martine, pour les années 2019, 2020 et 2021, lequel prévoit des dépenses de 3 641 700 \$.

Adoptée

Sainte-Martine, le 18 décembre 2018

Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De lever la séance à 19 h 56.

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière par intérim